



FICHE TECHNIQUE « SENSIBILISATION, SUIVI, INFORMATION »

Désigner une personne responsable de la sensibilisation et du suivi chantier vert au sein de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de chaque entreprise.

I. Sensibilisation du personnel à la démarche

- **Inform**er les entreprises des préconisations contractuelles à respecter durant toute la durée du chantier : réunion de préparation du chantier, visites hebdomadaires, sensibilisation des nouveaux intervenants, distribution d'outils de sensibilisation...
- **Sensibiliser** les entreprises : accrocher les affiches des « bons gestes » sur le chantier et transmettre le *Guide des bonnes pratiques* à chaque responsable chantier vert.

II. Suivi de la démarche

- Réaliser le **contrôle** du chantier vert : maître d'ouvrage (MO) et maître d'œuvre (MOE) par des visites : compte rendu de visite, avertissement, PV de chantier, sanctions...
- Mettre en place un **tableau de suivi de la gestion des déchets** (MO et MOE), le remplir régulièrement (pilote de chantier, pilote environnement, entreprises...) et le viser avec les justificatifs : bordereaux de suivi des déchets, factures et bons de pesées (MO, MOE),
- Demander aux professionnels de fournir un plan d'organisation du chantier au même titre que le PAQ (Plan d'Assurance Qualité) : préparation du chantier, organisation des livraisons de béton, mode d'utilisation des systèmes de coffrages, et gestion des déchets.

III. Information des riverains

Inform

- affichage d'un panneau à l'entrée du chantier,
- affichage en mairie,
- distribution de prospectus ou de courrier dans les boîtes aux lettres,
- porte-à-porte chez les riverains,
- organisation de réunions d'information de la population.

